



Comptes annuels

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessous;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 51 oui contre 14 non et 1 abstention

Article premier. – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 158 638 212
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 137 744 465
Revenus d'exploitation	1 063 054 980
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 042 161 233
Résultat d'exploitation	-95 583 232
Charges financières	95 186 854
Revenus financiers	143 692 960
Résultat financier	48 506 106
Charges extraordinaires	-
Revenus extraordinaires	-
Résultat extraordinaire	-
Total du compte de résultats	-47 077 126

Art. 2. – Compte des investissements.

Le compte des investissements pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissements PA	148 114 946
Recettes d'investissements PA	23 603 084
Investissements nets PA	124 511 862
Dépenses d'investissements PF	17 275 694
Recettes d'investissements PF	2 343 454
Investissements nets PF	14 932 240
Investissements nets	139 444 102



V I L L E D E
G E N E V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1450 II
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Art. 3. – Financement des investissements.

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements nets PA	124 511 862
Amortissements	85 678 084
Excédent de revenus du compte de résultat	-47 077 126
Attributions/(prélèvements) aux fonds	2 074 428
Autofinancement	40 675 386
Insuffisance de financement	-83 836 476

Art. 4. – Variation de la fortune – Etat du capital propre.

La diminution de la fortune soit 48 400 442 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de résultat et des prélèvements et attributions annuelles liées aux Fonds spéciaux de capitaux propres.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan au 31 décembre 2020 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 4 990 789 687 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2020 à 709 280 312 francs.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Le Président:

Amar Madani